

FICHE D'INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION 2024-2025

- à rendre à l'INTENDANCE -

Classe 2024-2025 :

• **Élève :** NOM : Prénom :

• **Responsable Financier :**

NOM/Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

N° portable 1 : N°2 :

Email :

TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2024-2025

TRANCHE Q.F.		TARIF(*)	TRANCHE Q.F.		TARIF(*)
A	De 0 à 183	0,50 €	F	De 875 à 1078	2,61 €
B	De 184 à 353	1,77 €	G	De 1079 à 1333	2,81 €
C	De 354 à 518	1,98 €	H	De 1334 à 1689	3,37 €
D	De 519 à 689	2,19 €	I	De 1690 à 2388	3,93 €
E	De 690 à 874	2,40 €	J	>2388	4,49 €

(*) Ce tarif ne tient pas compte de l'actualisation des tarifs par la Région Ile-de-France en cours d'année scolaire

La restauration scolaire fonctionne selon un tarif au ticket fixé par la Région Ile-de-France. Le coût du repas s'applique en fonction des revenus des familles et de leur Quotient Familial (Q.F.).

Les familles approvisionnent le compte de cantine par Carte Bancaire sur le site de réservation et de paiement en ligne de la demi-pension pour un montant de 30 € minimum. Pour les nouveaux élèves, les identifiants et mots de passe d'accès seront remis le jour de la pré-rentrée. A titre exceptionnel, un règlement par chèque ou en espèces peut s'effectuer directement à l'Intendance.

Le compte de cantine est débité dès la réservation du repas, sachant que la réservation d'un repas s'effectue obligatoirement au plus tard le jour même avant 10 heures 15 et jusqu'à 10 heures pour l'annulation.

Afin de valider votre inscription à la demi-pension, merci de JOINDRE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

1°) Une **ATTESTATION DE PAIEMENT de la CAF OÙ FIGURE LE NOM DES ENFANTS.**

SI VOUS N'AVEZ PAS D'ATTESTATION : Sur le site de la Région Ile de France www.iledefrance.fr/equitables, une calculatrice vous permet de d'obtenir votre Quotient Familial et d'imprimer l'attestation de restauration scolaire. Vous devez la joindre avec les photocopies de l'intégralité : de l'avis d'impôt 2023 sur les revenus 2022 et du livret de famille.

2°) Un **RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) EXCLUSIVEMENT AU NOM DU RESPONSABLE LEGAL**

Les familles souhaitant bénéficier de l'aide du Fonds Social Lycéen peuvent retirer un dossier au Service Intendance ou sur ProNote.

Compléter UNIQUEMENT EN CAS DE PAIEMENT A TAUX PLEIN SANS JUSTIFICATIF

atteste sur l'honneur m'engager à m'acquitter des frais de restauration à taux plein pour l'année scolaire 2024/2025, soit tranche J.

Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du Service d'Hébergement.

Fait à : le

Signature du responsable légal :
"lu et approuvé"

Signature de l'élève :
"lu et approuvé"